

ARETI TOUNDA-FERGADI

VIOLATIONS DE LA NEUTRALITÉ GRECQUE PAR LES PUISSANCES DE L'ENTENTE DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Introduction

La neutralité grecque lors de la Première Guerre Mondiale a été devenue plus claire en 1915, c'est-à-dire à l'époque où Eleutherios Venizelos démissionnait pour la seconde fois. La conviction du roi Constantin selon laquelle la guerre se terminerait par un compromis entre les Empires du Centre et les puissances de l'Entente, l'avait conduit à conclure que la Grèce devait rester neutre. Les gouvernements grecs ont donc suivi, de 1915 à 1917, cette politique, la politique de la neutralité¹.

La neutralité imposait certaines obligations autant à la Grèce qu'aux belligérants. La Grèce, à partir du moment où elle s'est déclarée neutre, s'est vue obligée d'interdire l'utilisation de son territoire par les états en guerre. Parallèlement, les états belligérants ont accepté l'obligation réciproque basée sur le principe de l'inviolabilité du territoire neutre, c'est-à-dire de ne pas utiliser le territoire grec à des fins guerrières.

Cependant, durant la période allant de 1915 à 1917, la neutralité grecque a été violée par les puissances de l'Entente, qui ont occupé certaines îles de l'Egée.

Il est connu que les îles de l'Egée attiraient depuis longtemps l'intérêt des grandes puissances² en raison de leur situation géographique. Durant

1. S. Lascari, *Διπλωματική Ιστορία της Συγχρόνου Ευρώπης (1914-1939)*, Θεσσαλονίκη, 1954, 49-50.

2. Nous savons tous que la plupart des îles de l'Egée étaient sous la domination turque jusqu'au début de la seconde décennie du 20e siècle. C'est juste à cette époque que la "Question des îles" a été posée à nouveau. Voilà ce qu'écrivit à ce sujet Athèna Makris-De Fabo: "The Island question had first surfaced when Italy, unable, to bring the Italo-Turkish War to a conclusion, occupied the Dodecanese—or Southern Aegean islands—in the spring of 1912. The aim of the occupation was to force the Porte to the conference table". Athèna Macris-De Fabo, *The Aegean Island Question and Greece: A Diplomatic History 1911-1914*, Dissertation, Université George Washington, 1981, 3.

la Première Guerre Mondiale, les puissances alliées de la Grèce utilisaient les îles (la Grèce les occupait de facto) comme base militaire, surtout pour diriger leurs entreprises guerrières et pour servir leurs intérêts.

Ces dernières années, un grand nombre de documents concernant les relations entre la Grèce et les puissances de l'Entente ont été mis à jour³. Cependant, les détails concernant l'occupation des îles par les puissances alliées sont inconnus et un grand nombre d'événements importants qui s'y sont déroulés, provoqués par des membres des puissances alliées et surtout par la France, restent encore inconnus.

Tout au long de cette étude, nous allons développer certains événements historiques notés lors des années 1915-1916, se rapportant à Castellorizo, Mytilène, et Milos.

Action Laffon

L'immixtion des grandes puissances dans les affaires de la Grèce est un fait connu. Nous pouvons la démontrer grâce aux démarches du vice-consul Français à Rhodes, Laffon, à Castellorizo⁴. Laffon haïssait la Grèce et critiquait ouvertement la politique du gouvernement grec et du roi Constantin. Il utilisait Rhodes comme base à ses activités en Orient contre les grecs qui y vivaient. Croyant servir les intérêts de sa patrie, le vice-consul français avait formé une bande de hors-la-loi ayant à leur tête un certain "Capitaine Marcos", contrebandier et pirate ayant de nombreuses condamnations à sa charge. Laffon finançait et ravitaillait cette bande, tandis que l'état-major italien, qui siégeait à Rhodes, tolérait cette action. Le but apparent de la bande était de passer en Orient et de s'emparer, soit disant, des dépôts de réapprovisionnement des sous-marins et de faire prisonniers les turcs. Sous ce prétexte, la bande de hors-la-loi se livrait à toutes sortes de pirateries et de pillages en Orient. De ces actes souffraient surtout les grecs installés là, parce que, d'une part, c'étaient eux les principales victimes de ces vols, et

3. Parmi les livres se rapportant à cette question, retenons les suivants: G. Leon, *Greece and the Great Powers 1914-1917*, Institute for Balkan Studies, N° 143 Thessaloniki, 1974, S. Cosmin, *Dossiers Secrets de la Triple Entente, Grèce 1914-1922*, Paris 1969. Ch. Théodoulou, *Greece and the Entente (Aug. 1, 1914 - Sept. 25 1916)*, Thessaloniki, 1971, P. Petridès, *Ξενική Εξάρτηση και Εθνική Πολιτική 1910-1918*, Θεσσαλονίκη 1981.

4. Rhodes était, à cette époque-là, sous l'occupation italienne. Castellorizo, bien qu'appartenant au groupe insulaire du Dodecanèse, n'était pas occupée par les Italiens. Le 1 mars 1913, un petit groupe de grecs abolirent les autorités ottomanes, puis ils abaissèrent le drapeau turc et hissèrent le drapeau grec.

d'autre part, les turcs également victimes de vols se vengeaient sur la population grecque⁵.

Laffon, n'opérait pas seulement en Orient, mais terrorisait aussi Castellorizo avec Lakerdi et quelques-uns de ses partisans qu'il finançait. Lakerdi et ses partisans, pour assouvir leurs passions personnelles, calomniaient les autorités grecques installées sur l'île en prétendant qu'elles servaient leurs propres intérêts ou qu'elles étaient hostiles à la France et enfin qu'elles la calomniaient. Laffon croyait ce que soutenaient les partisans de Lakerdi et menaçait d'envoyer des navires de guerre pour bombarder Castellorizo et arrêter ceux que Lakerdi et ses hommes dénonceraient⁶.

Le sous-gouverneur de Castellorizo, Ulysse Orologas donna des renseignements au consul général de Rhodes, Papadakis, concernant l'ingérence de Laffon à Castellorizo et des démarches de Lakerdi. Papadakis avait rencontré, à bord du bateau à vapeur grec "Anatoli", le sous-gouverneur de Castellorizo, Orologas, qui passait par Rhodes et se dirigeait vers Samos pour prendre ses fonctions. Les autorités de Rhodes lui avaient interdit de quitter l'île à la suite de certaines démarches du vice-consul français. Orologas avait plusieurs fois formulé ses griefs contre Laffon, lequel intervenait par l'intermédiaire de Lakerdi et de ses partisans, dans les fonctions des autorités, faisant régner un climat de terreur sur l'île.

Événements à Castellorizo

D'importants événements se sont déroulés à Castellorizo à la fin de 1915. Tout d'abord, on nota une révolution régionale sous le commandement de Lakerdi⁸, et, quelques jours plus tard, l'occupation de l'île par les français⁹.

La nuit du 4 décembre, Lakerdi, accusé d'insoumission et détenu à la prison de l'île, s'était mis d'accord avec ses partisans, lesquels après s'être

5. Papadakis, Consul Général de Grèce à Rhodes, au Ministère des Affaires Etrangères, no 369, 7 octobre 1915: Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Bureau Central, (= AMdAE, BC), A/4, 5, 1915-1916, Κατάληψη του Καστελλόριζου από τους Συμμάχους.

6. Ibid.

7. Ibid.

8. Concernant Lakerdis voir Orologas, Sous gouverneur de Castellorizo, au Ministère des Affaires Etrangères, No 1134, Έκθεσις περί της νήσου Μεγίστης, Εν Καστελλορίζω τη 14η Σεπτεμβρίου 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, ό.π.

9. S. Cosmin dans son livre *L'Entente et le Grèce (1914-1917)*, Paris, 1926, 21-23, fait un rapport sommaire de l'épisode de Castellorizo. Il mentionne Demidof dans son écrit Athènes - Pétrograde du 28 décembre 1916. Ce document est publié dans le Livre Blanc russe, Edit. 1922.

armés, se rendirent à la prison et le délivrèrent par la force. Ensuite, ils s'emparèrent des armes et des munitions qui se trouvaient dans le dépôt de la police, ils armèrent environ soixante hommes et, en tirant des coups de feu, semèrent la terreur chez les habitants de Castellorizo. Ils abolirent l'autorité et placèrent sous garde sévère tous les fonctionnaires de l'Administration. Lakerdis fut proclamé chef de la force armée. La nuit du 7 décembre, l'équipe de Lakerdi se lança dans certaines autres activités qui avaient pour but d'abolir complètement les autorités grecques, d'amener le drapeau grec et de hisser le drapeau français. Le vice-consul français Laffon approuvait les activités de Lakerdi. Notons aussi qu'il était l'incitateur principal de la rébellion et qu'il intervenait dans les affaires intérieure de l'île¹⁰.

La situation créée à Castellorizo amena le gouvernement grec à prendre des mesures efficaces. Pour cela, le Ministère de la Marine commanda au croiseur "Eli" de se rendre à Castellorizo. Cet ordre fut donné le 9 décembre et l'"Eli" qui avait jeté ancre à Syros avant d'aller à Castellorizo, naviga vers le Pirée. Là, un certain nombre de militaires embarquèrent et furent transporté sur l'île¹¹.

Le 11 décembre, le nouveau gouverneur de Castellorizo, un sous-lieutenant de gendarmerie et 24 gendarmes montèrent à bord du navire. Par la suite, l'"Elli" naviga vers Samos pour prendre d'autres hommes afin de renforcer la troupe qui se trouvait déjà sur le navire¹².

Arrivés à Samos, le préfet communiqua au commandant du "Elli", Ulysse Papavassiliou, que, le commandant du petit croiseur français, suivi du Consul anglais s'étaient présentés à lui et lui avaient confié que la route vers Castellorizo était dangereuse. Parallèlement, le commandant du croiseur français "Province" envoya une lettre à Papavassiliou, sur le navire. Il lui demandait de le rencontrer afin de lui expliquer le grand danger que courrait l'"Elli" en se dirigeant vers Castellorizo. Lors de leur rencontre qui eu lieu à bord de l'"Elli", le commandant français communiqua à son confrère grec que la route vers Castellorizo était dangereuse. Les barrages et les torpilles placées là pour arrêter les sous-marins des puissances hostiles à la France rendaient cette route dangereuse. Alors, Papavassiliou fit la remarque suivante: "le navire pourrait ne pas suivre l'itinéraire habituel" mais à cela, le

10. Orogas, sous-gouverneur de Castellorizo, à Papadakis, no 449, 8 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

11. Papavassiliou, commandant du Elli, au Ministère de la Marine, no 13, 19 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

12. Ibid.

commandant français fit remarquer qu'on avait prévu d'isoler aussi les autres routes qui étaient tout aussi dangereuses. Le transit et l'entrée dans le port de Castellorizo ne devaient être tentés qu'après la destruction des barrages. Il ajouta qu'il avait lui-même participé à la construction des barrages et à la mise en place des torpilles et qu'il fallait au moins deux jours de travail pour tout détruire¹³.

Malgré les indications des français, l'"Elli" quitta Samos pour arriver, avec de nombreuses difficultés, à Castellorizo¹⁴. Papavassiliou, invita à bord du navire le capitaine du port ainsi que le chef de la rébellion, Lakerdi. Dès son retour, l'officier envoyé en ville pour inviter les autorités de l'île à bord de l'"Elli", mentionna que la ville était occupée par des soldats d'infanterie de la marine française, que des drapeaux français flottaient au dessus des établissements publics et que deux navires français se trouvaient dans le port. Un de ces deux navires était le cuirassé "Amiral Charnier". En effet, le même jour à sept heures du matin, les français occupèrent Castellorizo après le débarquement de 500 soldats d'infanterie et de leurs armes. La flotte française occupait officiellement Castellorizo et le peuple l'avait accueillie avec enthousiasme¹⁵. Le même jour, le porte parole du Consulat Français distribua de la farine aux rebelles, proposa la protection française et demanda de hisser le drapeau français à la place du drapeau grec. Cette proposition fut rejetée par la partie du peuple restée fidèle¹⁶.

Entre temps, après les renseignements donnés par l'officier à Papavassiliou, l'"Elli" avait jeté l'ancre dans le port, et ses autorités étaient montés à bord du croiseur «Jeanne d'Arc», utilisant le canot à vapeur. A bord du croiseur se trouvait le vice-amiral Moreau, chef de la 3e division de la flotte française. Moreau communiqua à Papavassiliou qu'il occupait Castellorizo par ordre de son gouvernement, qu'il y avait établi des autorités politiques et militaires et que l'île était sous ses ordres. Papavassiliou ne devait procéder à aucun débarquement¹⁷.

En suite, l'"Elli" leva l'ancre, et le 16 décembre, sur l'ordre du Ministère de la Marine, navigua le long des côtes jusqu'à Samos où les militaires qui se trouvaient sur le bateau débarquèrent¹⁸.

13. Ibid.

14. Pour la réaction du peuple de Castellorizo, voir note 8.

15. Coudouriotis, Ministre de la Marine, au Ministère des Affaires Etrangères, no 76888, 14 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5-1915-1916, op. cit.

16. Papavassiliou, commandant du Elli, au Ministère de la Marine, no 13, op. cit.

17. Ibid.

18. Ibid.

L'occupation de Castellorizo par les français suscita, comme prévu, la réaction du gouvernement grec. Cette réaction prit forme avec l'application de la note de protestation adressée au gouvernement français. La note, où étaient relatés en détail les événements de Castellorizo, se terminait par : "[...]Le gouvernement grec doit dénoncer au gouvernement français l'occupation préméditée et forcée d'une île habitée uniquement par des grecs. Ces grecs, avant de se révolter contre une longue occupation étrangère, mettaient volontiers leur bonheur sous l'occupation et l'administration de la Mère Patrie, et le Gouvernement Royal laisse juge le monde civilisé des événements que les autorités consulaires ont préparé en réalisant pareil attentat contre un état indépendant et souverain avec lequel la République Française ne se trouvait pas en guerre"¹⁹.

Plusieurs capitales européennes, Constantinople et Washington prirent connaissance du contenu de la note adressée au gouvernement français. De cette façon, la démarche de la France fut le centre de discussions. D'une manière concrète, en Italie, le Ministre des Affaires Etrangères souligna que la démarche du gouvernement français lui semblait étrange et que la France aurait dû d'abord consulter le gouvernement grec, quand Coromilas, Ambassadeur de Grèce en Italie lui communiqua la protestation du gouvernement grec contre le gouvernement français. Ensuite, il parla à Coromilas d'une réponse de Paris déjà communiquée à Athènes mais que Coromilas ignorait. L'opinion publique, en Italie, ignorait ce qui s'était passé à Castellorizo. Quand elle fut mise au courant, l'opinion publique trouva étrange le fait qu'une île occupée et administrée par les grecs puisse devenir le théâtre d'une rébellion et que les français puissent débarquer sans que les autorités grecques se défendent²⁰. Cela montre que les italiens n'approuvaient pas l'ingérence des français à Castellorizo parce qu'ils considéraient cette occupation comme une entrave à leurs vues sur l'Orient²¹.

Romanos, l'Ambassadeur de Grèce à Paris, informa le Ministère des Affaires Etrangères grec que, lors d'un entretien avec Briand et le Directeur des Affaires Politiques, il n'avait pas manqué de faire remarquer que la seule solution qu'accepterait le gouvernement grec concernant l'affaire de Castellorizo

19. Ministère des Affaires Etrangères à la Mission Grecque envoyée à Paris, no 13785, 16 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

20. Coromilas, Ambassadeur de Grèce à Rome, au Ministère des Affaires Etrangères, no 13950, 18 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

21. Papadakis, Consul Général de Grèce à Rhodes, au Ministère des Affaires Etrangères, no 468, 31 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

serait le libre retour des autorités grecques²². Bien entendu, Romanos ne réussit pas à obtenir une réponse concrète mais à la suite d'un entretien qu'il eut le 19 décembre au matin au Ministère des Affaires Etrangères il ressortait que les dirigeants français étaient disposés à accepter la nécessité de la réinstallation des autorités grecques sur l'île de Castellorizo²³.

A Londres, Gennadios donnait des renseignements relatifs aux événements de Castellorizo à sir Edward Grey. Le Premier Ministre anglais répondit qu'il savait seulement que quelques détachements français avaient débarqué là, que les détails lui restaient inconnus, mais qu'il allait se concerter avec la France pour les mesures qu'il devait prendre. En même temps, il croyait que cette affaire devait s'arranger à l'amiable entre la Grèce et la France²⁴.

Il est bon de noter aussi le fait que le gouvernement ottoman donna à Tsamado, Ambassadeur de Grèce en Turquie, une note verbale soutenant que Castellorizo constituait une partie de l'Empire Ottoman²⁵.

En ce qui concerne le gouvernement Briand, face aux protestations de la Grèce, il soutenait le point de vue selon lequel l'occupation de Castellorizo, n'était pas préméditée et que la flotte française l'avait occupée afin d'installer un poste radiotélégraphique. La France soutenait aussi que l'île appartenait juridiquement à la Turquie²⁶. Nous devons encore noter que, selon un document du gouvernement français adressé à Scouloudi, la France avait entrepris d'occuper Castellorizo parce qu'elle était convaincue que les côtes côtes de l'Asie-Mineure, voisines du Dodécanèse et surtout de Castellorizo, étaient utilisées comme base de ravitaillement pour les sous-marins allemands²⁷. En effet, l'apparition de sous-marins allemands dans les eaux territoriales grecques avaient rendu plus difficiles les relations de la Grèce avec

22. Romanos, Ambassadeur de Grèce à Paris, no. 13926, 18 décembre: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

23. Romanos au Ministère des Affaires Etrangères, no 13939, 19 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

24. Genadios, Ambassadeur de Grèce à Londres, au Ministère des Affaires Etrangères, no 14126, 23 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

25. Ce qui suit est mentionné dans le document relatif: "[...] Castellorizo forme partie intégrante de l'Empire Ottoman, fait admis par le Gouvernement hellénique [...]", Tsamados, Ambassadeur de Grèce à Constantinople, au Ministère des Affaires Etrangères, no 14123, 24 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

26. Caclamanos au Ministère des Affaires Etrangères, no 13994, 19 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

27. Guillemin, Ambassadeur de France à Athènes, à Scouloudis, no 13846, 16/29 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

ses Alliés. Les Alliés avaient cru que les autorités grecques consentaient à ce que le ravitaillement des sous-marins soit effectué dans les îles et les ports grecs. Bien que les sous-marins eussent fait leur apparition avant mai 1915, les Alliés n'étaient pas certains du rôle qu'avait joué les autorités grecques²⁸. Le gouvernement français avait pensé que, s'il voulait vraiment protéger les flottes alliées des sous-marins allemands, il devait installer à Castellorizo une base militaire. Cette action était fondée sur une nécessité de défense, c'est pourquoi le gouvernement grec ne devait pas s'en étonner²⁹.

Selon des informations sûres, nous savons que l'occupation s'est effectuée à la suite d'actions perfides du vice-consul de France à Rhodes. Il réussit à convaincre son gouvernement que les autorités de l'île ravitaillaient les sous-marins allemands et, aidé par Lakerdi, il prépara la chute et l'abolition des autorités grecques. Laffon, afin de justifier ses actions et d'en démontrer l'importance, après l'occupation de Castellorizo, envoya le télégramme suivant à son gouvernement: "Avons occupé la clé de l'Orient". Il est connu que Castellorizo, île d'environ 2 km—surnommée "Megisti"—près de l'Orient, n'ayant pas de port sûr, ne pouvait servir de bases aux entreprises en Orient³⁰.

Occupation de Milos et de Mytilène

A partir du 16 juillet au matin, on parlait d'une imminente occupation de Mytilène par les Alliés. Ces rumeurs n'étaient pas sans rapport avec la présence d'un certain nombre d'officiers à Gera qui s'y trouvaient en permission, et qui appartenaient aux troupes alliées. Les habitants de l'île s'inquiétaient³¹.

Ces rumeurs qui circulaient et qui concernaient l'occupation de Mytilène amenèrent le gouvernement grec à envoyer une note de protestation aux gouvernements des puissances alliées. Ainsi, à Paris et à Londres, les Ambassadeurs de Grèce, Genadios et Sissilianos, transmirent à Margerie et à sir Edward Grey les protestations du gouvernement grec³².

Le Ministre grec des Affaires Etrangères donna au Préfet de l'île les in-

28. G. Leon, op. cit., p. 194-195, 142.

29. Guillemin à Scouloudis, no 13846, op. cit.

30. Papadakis au Ministère des Affaires Etrangères, no 468, 31 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915-1916, op. cit.

31. Capetanakis au Ministère des Affaires Etrangères, no 7609, 16 juillet 1915: AMdAE, BC, A/4, 5, 1915, Κατάληψη της Μήλου και της Μυτιλήνης από τους Συμμάχους.

32. Sissilianos au Ministère des Affaires Etrangères, no 7676, 18 juillet 1915: AMdAE, BC, A/4, 1915, Genadios au Ministère des Affaires Etrangères, no 7657, 17 juillet 1915: AMdAE, BC, A/4, 1915, op. cit.

structions à ce propos et il souligna le fait que le gouvernement grec connaissait le projet des Alliés.

En suite, dans le document relatif du MdAE on mentionnait : “Puisque la question se pose entre le gouvernement royal et le gouvernement anglais nous vous prions, si le débarquement se fait dans un des ports de Mytilène avant que vous ayez reçu de nouvelles directives, de déclarer au Consul anglais ou au chef de l’armée que vous n’avez reçu aucun ordre venant de nous pour permettre l’occupation de l’île, de vous soumettre à une force majeure et de protester la violation du territoire grec. Mais même après cette protestation vous devrez quitter vos quartiers [...]”³³.

Les instructions qu’avait reçues le Préfet de l’île, surtout les dernières, montrent que le gouvernement grec ne gardait pas seulement une attitude modérée mais tolérait les violations du territoire grec qu’effectuaient les puissances de l’Entente.

Pendant la seconde partie du mois de juillet, le Consul d’Angleterre, le Général anglais Hamilton venu de Kallipolis et deux officiers vinrent rendre visite à Spiliotopoulos en vue de préparer l’occupation. Ils lui demandèrent si, durant les manœuvres, ils pourraient se rendre en ville. Spiliotopoulos fit comprendre au Général anglais qu’il serait préférable durant les manœuvres de se limiter à la campagne et de ne pas se présenter en ville³⁴.

Entre temps, le gouvernement anglais avait officiellement annoncé au gouvernement grec, deux jours auparavant, c’est-à-dire le 14 juillet, qu’ils allaient occuper Mytilène pour des raisons militaires et dans les mêmes conditions que s’était effectuée l’occupation de Limnos. Voilà ce que rapportait un article à ce sujet dans le journal “Estia” : “La communication, rédigée sur un ton amical, assure que tant l’Angleterre que les autres Puissances Alliées reconnaissent parfaitement, et qu’elles respecteront la domination grecque et les droits grecs sur l’île. Elle déclare aussi que les alliés vont cesser l’occupation dès que les raisons militaires qui l’ont nécessitée n’existeront plus.

“Selon certains renseignements, par surcroît, les alliés expliquent l’occupation comme acte politique contre la Turquie, en raison des droits qu’elle ne cessait de prétendre détenir sur les îles. Cela n’avait pourtant aucun rapport avec les droits de la domination grecque, domination que reconnaissaient les Alliés”³⁵.

33. Ministère des Affaires Etrangères au Préfet de Mytilène, no 7609, 20 juillet 1915 AMdAE, BC, A/4, 1915, op. cit.

34. Spiliotopoulos, Préfet de Lesbos, au Ministère des Affaires Etrangères, no 7719, 20 juillet 1915, AMdAE, BC, A/4, 1915 et Spiliotopoulos, Préfet de Lesbos, au Ministère des Affaires Etrangères, no 7964, 21 juillet 1915: AMdAE, BC, A/4, 1915, op. cit.

35. Εστία, 16 Ιουλίου 1915, no 7689, p. 4. Voir aussi Εστία, 18 Ιουλίου 1915, no 7681, p. 4.

La presse française a largement critiqué l'occupation de Mytilène par les Alliés. Les communications relatives à l'événement mentionnaient que les Alliés avaient occupé Mytilène, et puisqu'ils pouvaient considérer la Grèce comme un état ami, les droits grecs étaient assurés³⁶.

Des comités politiques composés de réfugiés d'Asie-Mineure se trouvaient en accord permanent avec les anglais, car ils croyaient que la Grèce devait sans aucun doute quitter sa neutralité afin d'obtenir sa libération ou le retour dans leur patrie. Cette entente parvenait à gêner les autorités grecques à tel point que plusieurs fois le Préfet Spiliotopoulos songea à prendre des mesures afin d'expulser certains réfugiés. A cela était dû aussi le refus des réfugiés de suivre les mesures prises pour leur maintien loin de Mytilène et pour leur transfert en Macédoine³⁷.

Vers la fin juillet, le vice-consul anglais Smith rendit visite au Préfet de Lesbos, Papadréou, et lui déclara qu'un grand nombre de militaires anglais allaient arriver sur l'île. Mais il ne voulut pas fixer d'où viendraient ces militaires ni leur nombre exact. Il n'était pas question d'occuper l'île, mais ils devaient y parvenir afin de se reposer et de soigner leurs malades³⁸.

Quelques mois plus tard, en Novembre 1915, l'île de Milos était isolée par la flotte alliée. Cela eut comme résultat d'interrompre tout transport maritime et d'empêcher même l'envoi du courrier officiel de Milos à Syros. Le rapport de la sous-préfecture de Milos destiné à la préfecture des Cyclades siégeant à Syros nous donne une image exacte de la manière dont s'est effectuée l'occupation de l'île. Dans le rapport de l'Adjudant G. Doucas il est rapporté entre autres qu' "[...] à partir de la nuit du 8 novembre, un détachement français a requisitionné le bureau du télégraphe d'Adamados, les câbles du téléphone de Kimolos ont été coupés et un autre poste a été construit à "Polonia" où les câbles sont conduits jusqu'à Kimolos et relient l'île. Après avoir, par l'intermédiaire de l'agent consulaire, vivement discuté cette violation auprès du vice-amiral français demandant tout au moins de permettre la transmission de mes télégrammes à mes supérieurs où j'annonçais l'occupation du bureau des télégrammes, j'ai reçu la menace d'être affronté à eux si

Pour le débarquement des Anglais à Mytilène et le déplacement des navires alliés, v. *Εστία*, 21 Ιουλίου 1915, no 7684, p. 4, 22 Ιουλίου 1915, no 7685, p. 4, 23 Ιουλίου 1915, no 7686, p. 4.

36. *Εστία*, 29 Νοεμβρίου 1915, no 7789, p. 4.

37. Spiliotopoulos, Préfet de Lesbos, au Ministère des Affaires Etrangères, no 7926, 23 juillet 1915: AMdAE, BC, A/4, 1915, op. cit.

38. Papadréou, Préfet de Lesbos, au Ministère des Affaires Etrangères, no 12488, 14 novembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 1915, op. cit.

je tentais de poursuivre ceux qui avaient occupés le bureau des télégrammes.

”A partir de cet après-midi, l’île était jusqu’à Kimolos complètement isolée. Un grand nombre de navires de guerre français et anglais, un croiseur russe et un contre-torpilleur italien s’étaient rassemblés dans le port d’Adamos. On a aussi remarqué une concentration extraordinaire de navires marchands. La réquisition du Télégraphe et le blocus de l’île semblent s’être effectués afin de tenir secret le déplacement et le nombre des navires de guerre. Plus tard, lors de notre rencontre avec le sous-amiral, pour des raisons de service, et accompagné de notre service subordonné qui siège à Syros, nous avons reçu le document suivant: Le Télégraphe est toujours en leur possession, les télégrammes sont censurés ainsi que les documents officiels de la Poste expédiés d’ici. C’est aujourd’hui à peine que la libre circulation a été permise sous les conditions affichées au programme de l’agent consulaire dont une copie est ci-jointe. La plupart des croiseurs ont quitté le port. Il semble qu’ils continueront à occuper l’île de Milos à cause de la sécurité de son port. Ils ont posé devant l’entrée du port deux rangées de fils barbelés, craignant les sous-marins ennemis. Je cite aussi que des marins anglais ainsi qu’un petit nombre de français ont endommagé les résidences secondaires des habitants, mais les officiers anglais se sont empressés de les dédommager après avoir reçu mon rapport”³⁹.

Après avoir reçu des ordres provenant de Paris et de Londres, les navires alliés venant du Pirée isolèrent Milos. La flotte alliée atteignit Milos le 20 novembre 1915. Le 21 novembre matin, après réflexion, le Conseil des Ministres réuni à Athènes conclut enfin que: “La flotte franco-anglaise a agit de telle façon afin d’obliger la Grèce à quitter sa neutralité”⁴⁰.

L’opinion publique grecque fut informée de ce qui s’était passé à Milos par les journaux. Ceux-ci présentaient les titres suivants: “L’occupation de Milos”, “Blocus à Milos”⁴¹.

Un mois plus tard environ, en décembre 1915, sur ordre de l’Amiral de la flotte française, Le Maurice, certaines mesures furent prises afin de modifier les moyens de communication et de télécommunications entre Milos et l’étranger. Ces mesures concernaient les services postaux, télégraphiques et maritimes. Il est intéressant d’examiner ces mesures afin de se faire une idée sur la

39. Sous-direction de la Gendarmerie de Milos à la direction de la Gendarmerie des Cyclades, no 1551, 1 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 1915, op. cit.

40. G. Leon, op. cit., 285-289.

41. *Erria*, 14 Νοεμβρίου 1915, no 7775, p. 4, 22 Νοεμβρίου 1915, no 7783, p. 4, 23 Νοεμβρίου 1915, no 7784, p. 4.

manière dont s'exerçait surtout la domination française sur l'île :

“A partir du mardi 1/14 décembre 1915 à 8 heures du matin, les mesures suivantes seront prises afin de modifier les communications de Milos avec l'étranger.

A./ Service postal et télégraphique.

- 1) Les lettres, journaux, imprimés et colis seront reçus et envoyés par les Postes Héliéniques sans aucun contrôle des Etats alliés.
- 2) Tous les télégrammes seront contrôlés [...].
- 3) Tous les signaux, de jour comme de nuit sont interdits.

B./ Service Maritime.

- 1) Les bateaux à voile, les bateaux à vapeur transportant des passagers ou des marchandises et les bateaux de pêche, ne pourront quitter l'île de Milos ou quitter le port d'Adamados s'ils ne sont pas contrôlés à l'entrée du port par les bateaux à vapeur chargés de ce service, sous commandement du chef de la flotte. Toute communication, de jour ou de nuit, avec l'étranger à partir de n'importe quelle autre partie de l'île est interdite.
- 2) L'entrée ou la sortie de l'île s'effectuera avant le coucher et après le lever du jour.
- 3) Les navires voulant quitter l'île présenteront, pour pouvoir quitter le secteur, un permis de départ qui leur sera remis par un service fixant ce qui suit :
- 4) Un service de surveillance, siégeant sur terre et dirigé par le commandant du “FRONDE” sera chargé de régler les détails durant l'embarquement et le débarquement des passagers ou des marchandises sur les quais d'Adamados.
- 5) Ce service établira une liste officielle des noms et qualités de tous les passagers après avoir contrôlé leur carte d'identité.

Sous commandement de l'Amiral LE MAURICE

Chef de la 2e troupe de la Flotte

L'Agent Consulaire

Basile Mikelis (signature franç.)

Milos, le 30/13 décembre 1915⁴².

Enfin, nous devons noter que, d'après certaines informations puisées dans la presse quotidienne de l'époque, au début du mois de décembre, une note officielle du gouvernement français fut adressée au Ministère, des com-

42. Sous-direction de la gendarmerie de Milos à la direction de la gendarmerie des Cyclades, op. cit., Document conforme à la signature de Basil Micelis, Agent consulaire.

munications selon laquelle, à partir du 2 décembre, serait levé le blocus de Milos touchant à la distribution du courrier et à l'embarquement et débarquement des passagers⁴³. Mais, à la mi-décembre, on parlait de nouveau d'un blocus imminent de Milos⁴⁴.

L'armée alliée à Mytilène

Des documents de la gendarmerie locale adressés à la Préfecture des îles de l'Égée, nous informent du débarquement des armées alliées anglo-françaises qui campèrent surtout à Mytilène en décembre 1915 et en janvier 1916, ainsi que de leurs déplacements. Grâce à ses documents, nous apprenons le nombre de soldats débarqués à Mytilène pendant les mois de décembre et de janvier, les régions où ils se sont installés, le nombre des avions alliés atterrés sur l'île, ainsi que les différents matériaux (bois, nourriture etc) transportés à Mytilène par les navires alliés.

D'après ces documents, il apparaît clairement que les alliés utilisèrent Mytilène comme base militaire et comme poste transitoire pour leurs opérations. On trouve confirmation dans le fait qu'au début février les anglais et les français commencèrent à éloigner leurs troupes de l'île. Les troupes françaises furent conduites à Salonique et les troupes anglaises en Egypte.

Déplacements des troupes alliées à Mytilène: Le 18 décembre 1915 à 15 h. arrivaient dans le golfe de Gera à Mytilène deux bateaux chargés de soldats et de munitions. Le débarquement de ces soldats, 400 hommes, et le déchargement des munitions s'effectua à "Palaia Loutra" à Mytilène⁴⁵. A la même heure, un autre bateau à vapeur français jetait l'ancre et déchargeait sur la plage "Kamari" de Loutra 100 mulets et une quantité de bois suffisante pour construire des bâtiments où logeraient les soldats. Ce même bateau transportait de la nourriture (500 sacs de farine et 400 d'orge)⁴⁶.

43. *Εστία*, 2 Δεκεμβρίου 1915, no 7792, p. 4.

44. Paraskevopoulos, Préfet des Cyclades, au Ministère des Affaires Etrangères, no 13853, 17 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, 1915, op. cit.

45. L'Administration supérieure de la Gendarmerie des Îles de l'Égée au Ministère des Affaires Etrangères no 8338, Mytilène 20 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4, XI, 1916, Παραβίασις Ελληνικής Ουδετερότητος. Περί των Στρατευμάτων Συνεννόησεως εν ταϊς νήσοις Αιγαίου και εν Κερκύρα.

46. Ibid. (Vernardakis, maréchal des logis) Gendarmerie de Varias à la direction de la gendarmerie de Lesbos, no 8340, 19 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

Quelques jours plus tard, dans la même région de Mytilène, au lieu-dit “Epta Vouna” du village Loutra débarquèrent et s’installèrent 800 soldats français, des noirs pour la plupart, parfaitement équipés⁴⁷. Le 29 décembre, trois bateaux chargés de 4000 hommes naviguaient vers le golfe Gera, qui débarquèrent dans la région “Palaiia Loutra”⁴⁸. Le lendemain, 30 décembre, 2000 autres soldats français arrivèrent, parfaitement équipés, Sénégalais (noirs) pour la plupart. Toute cette armée s’unit à celle débarqué auparavant à “Epta Vouna” de “Loutra”. Soulignons aussi qu’à partir du 29 décembre, chaque matin, le drapeau français s’élevait devant le domicile des officiers français⁴⁹. Ce renseignement est largement suffisant pour nous montrer l’intention des français à faire sentir leur présence sur l’île.

Le 1er janvier 1916, au lieu-dit “Pedias” de la ville “Neapolis” de Mytilène deux avions français atterrirent transportant chacun un officier et un militaire. Ces avions venaient de Ténéde. La région où ces avions atterrirent servirait en suite d’aéroport aux 13 autres avions venant de la même île⁵⁰. Le même jour, 200 soldats français, parmi lesquels des prêtres vinrent au village “Loutra”. Enfin, le lendemain, environ 5000 autres soldats français débarquèrent et rejoignirent les autres dans le même campement⁵¹.

Le 10 janvier, le croiseur anglais “Doris” jeta l’ancre pour quelques heures à Samos⁵². Le lendemain, 300 militaires français arrivèrent à Loutra, et le 12 janvier, 400 fantassins français, blessés⁵³. Deux jours plus tard, 10 avions français atterraient sur l’aéroport de Thermis tandis que vers la fin janvier, on construisit un aéroport à Chios⁵⁴. Le Consulat anglais, qui avait entrepris la construction de l’aéroport sur la plage de “Contari”, utilisa en-

47. (Vernardakis, maréchal des logis) Gendarmerie de Varias à la direction de la gendarmerie de Lesbos, no 1614, 25 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

48. Voulgaris, maréchal des logis du poste Géra, au Ministère des Affaires Etrangères, no 83, 30 décembre 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

49. (Vernardakis, maréchal des logis), Gendarmerie de Varias à la direction de Lesbos, no 1463, 30 décembre 1915: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

50. (Vernardakis, maréchal des logis), Gendarmerie de Varias à la direction de Lesbos, no 1, 1 janvier 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

51. (Pitsalakis, gendarme), Gendarmerie de Varias à la direction de Lesbos, no 2, 2 janvier 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

52. Péronis, Directeur du Service Administratif, no 1842, 11 janvier 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

53. (Nicolakis, maréchal des logis), Gendarmerie de Varias à la direction de Lesbos, no 28, 12 janvier 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

54. (Psarakis, maréchal des logis), Haute Administration de la Gendarmerie des îles de l’Egée au Ministère des Affaires Etrangères, no 352, 16 janvier 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

viron 100 hommes à cet effect. Des aérostats en provenance de Mytilène devaient atterrir sur cet aéroport⁵⁵.

Entre temps, le 13 janvier, des soldats français commencèrent des travaux afin d'établir une liaison téléphonique partant du quartier "Aklidiou" à Mytilène et de la maison de Kalpaka où habitait un officier de l'intendance française. Cette liaison passerait par le quartier "Chryssomaloussa", et arriverait jusqu'à l'atelier de tissage de la ville. La ligne principale partirait de Loutra⁵⁶.

A partir de la fin janvier-début février, les troupes alliées commencèrent à quitter Mytilène. Déjà l'armée française qui se trouvait à "Palaia Loutra" embarquait avec ses bagages et son matériel, tandis que la gendarmerie de Limnos mentionnait que l'armée anglo-française commençait à partir pour l'Egypte et Salonique⁵⁷.

A la même époque, c'est-à-dire début février, les français remirent aux anglais l'administration de l'île de Ténéde⁵⁸. Ainsi, à Mytilène, il ne restait que très peu de soldats, et ceux-ci étaient prêts à partir. Les navires allaient rester dans le port de "Moudros" et de "Kodias"⁵⁹.

Malgré le départ d'un bon nombre de troupes françaises, des troupes anglaises commencèrent à arriver à Mytilène fin février-début mars 1916.

Le 28 et 29 février, cinq bateaux à vapeur alliés jetaient l'ancre à Moudros et à "Akrotiri", chargés de soldats anglais, (5000) cinq mille hommes dont les (2000) deux mille débarquèrent et campèrent à "St Nicolas", aux alentours du village "Pépéragou". Cette armée allait provisoirement rester à "Pépéragou" parce que les baraques en bois, qui existaient à cet endroit allaient être démontées et transportées sur les bateaux⁶⁰.

Le 3 mars, des troupes de soldats français à bord d'un bateau de pêche

55. (Plapoutas), Gendarmerie de Chios au Ministère de l'Armée, de l'Intérieur, Etat Major de Gendarmerie, no 5158, 29 janvier 1915: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

56. (Amariotakis, maréchal des logis), Poste du département sud à la direction de la Gendarmerie, no 53, Mytilène, 14 janvier 1916: AMdAE, BC, A/A/XI, 1916, op. cit.

57. Nicolopoulos, Préfet de Lesbos, au MdAE, no re. 1309, 4 février 1916, AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

58. Nicolopoulos, Préfet de Lesbos, au Ministère des Affaires Etrangères, no re. 1299, 5 février 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

59. (Dacopoulos, commandant), Direction de la Gendarmerie de Lesbos à la Haute Administration de la gendarmerie des îles de l'Egée, no 2166, 2 février 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

60. Papadias, maréchal des logis, Gendarmerie de Condias à la sous-direction de la Gendarmerie le Limnos, No FP, 2 mars 1916: AMdAE, BC, A/4/XI 1916, op. cit.

débarquèrent à “Molivos”⁶¹. Le 5 mars, à Mytilène, il ne restait plus de troupes françaises et anglaises qui se trouvaient dans les régions de “Loutra”, “Gera” et “Thermis”. Ces troupes ne logeaient plus ni dans les écoles ni dans les églises, mais louaient des maisons ou montaient des tentes dans les champs⁶².

Le 6 avril, 5000 hommes venant de Salonique⁶³ débarquèrent à “Akrotiri” à Mytilène⁶⁴. Le même jour, le quartier général anglais à “Loutra” choisit des emplacements opportuns afin d’y installer deux mitrailleuses pour leur défense et la protection aérienne⁶⁵.

Excepté les déplacements militaires des troupes françaises et anglaises, les alliés manifestèrent leur intention d’édifier un hôpital. En effet, le commandant des troupes françaises qui campaient à Muytilène annonça au Préfet de Lesvos, Nicolopoulos, qu’il avait l’intention d’édifier à Géra un hôpital pour les réfugiés, comme avaient fait les anglais. Mais il abandonna ce projet quand il apprit qu’un service grec avait décidé d’édifier un hôpital à Gera après en avoir reçu l’ordre du Ministère de l’Intérieur. Toutefois, il exprima a volonté suivante: “permettre aux médecins français de collaborer dans l’hôpital grec” et il déclara qu’il serait disposé à fournir des médicaments gratuitement, surtout de la quinine que l’on trouvait difficilement. Le Préfet de Lesvos conclut son rapport en constatant que les alliés se soupçonnaient entre eux de l’évolution de certaines actions⁶⁶.

Conclusion

D’après le récit des événements cités nous pouvons tirer certaines conclusions concernant l’attitude des puissances de l’Entente face à la neutralité grecque.

L’ingérence du vice-consul français à Rhodes, Laffon, dans la rébellion notée à Castellorizo et menée par Lakerdi consiste, à notre avis, en une viola-

61. Dacopoulos, Direction de la gendarmerie de Lesvos au Ministère des Affaires Etrangères no 433, 3 mars 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

62. Dacopoulos au Ministère des Affaires Etrangères, no 2539, 11 mars 1916, AMdAE, BC, A/A/XI, 1916, op. cit.

63. (signature illisible), Inspecteur général au Ministère de l’Education Nationale et des Cultes, no 329, 5 mars 1916: AMdAE, BC, A/A/XI, 1916, op. cit.

64. Dacopoulos au Ministère des Affaires Extérieures, no 4746, 18 avril 1916: AMdAE, BC, A/A/XI, 1916, op. cit.

65. (Nikolakis, maréchal des logis), Gendarmerie de Varias à la direction de la gendarmerie de Lesvos, no 621, 6 avril 1916: AMdAE, BC, A/A/XI, 1916, op. cit.

66. Nicolopoulos, Préfet de Lesvos au Ministère des Affaires Etrangères no 4452, 12 mai 1916: AMdAE, BC, A/4/XI, 1916, op. cit.

tion de la neutralité grecque. D'après ces événements, l'immixtion du gouvernement français n'est pas apparente. Et, tout au long de la recherche nous n'avons trouvé aucun document qui dénoncerait que Laffon agissait sur ordre du gouvernement français. Mais ce consentement tacite de la France vis-à-vis de la rébellion de Laffon, sa non-proscription démontrent, à notre avis, que la France n'était pas étrangère à toute cette affaire, ou qu'elle a pris par la suite ces activités à son compte.

La violation de la neutralité grecque est flagrante dans le cas le Milos et de Mytilène. L'occupation de ces îles par les puissances anglaises et le débarquement des troupes anglaises et françaises à Mytilène étaient des actes qui venaient s'opposer à la neutralité de la Grèce.

Un détail, que l'on a sans doute contesté dans le texte, était le fait qu'un officier français avait hissé le drapeau français devant sa maison. On pourrait croire que cet acte n'avait aucune couleur politique. Cependant, nous croyons que cet officier français voulait de cette façon montrer la présence française à Mytilène; par conséquent, cette action avait un caractère politique particulier et il se peut qu'elle n'était pas dépourvue d'une intention diplomatique.